YERRES

Publication le 02/10/2024

Secrétariat général
N° tél. : 01.69.49.76.18
N/Réf. : OC/ED/FBT

Arrêté n° 2024/392
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal portant Règlement Intérieur des jardins familiaux de la Ville de Yerres, rue Pierre de Coubertin.

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-24, L2211-1 et L.2212-2,

VU le Code de la santé publique (notamment l'article R.1336-5 et les articles R.1337-7 à R.1337-9) interdisant tout bruit particulier, portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, entre 22 heures et 7 heures du matin,

VU l'arrêté municipal n° 2008/339 du 16 juillet 2008 portant lutte contre le bruit**,**

CONSIDERANT la création de jardins familiaux municipaux, rue Pierre de Coubertin à Yerres, dans une démarche d'écocitoyenneté, encourageant partages et échanges entre jardiniers, visiteurs,

CONSIDERANT que ces jardins sont ouverts aux jardiniers et au public de 8 heures à 20 heures,

CONSIDERANT la nécessité de faire respecter la tranquillité et l'ordre public dans l'enceinte et au proche voisinage des jardins familiaux,

A R R E T E

Article 1er : Le Règlement intérieur des jardins familiaux de la Ville de Yerres, annexé au présent arrêté, est entériné.

Article 2 : Sont particulièrement signalés les articles 5 et 6 dudit règlement, portant notamment sur les règles à suivre quant au respect du voisinage, de l'accompagnement des mineurs, des conduites inappropriées et des conditions d'accès aux parcelles.

Article 3 : Aucun manquement aux interdictions édictées à l'article 7, dont le prosélytisme idéologique comme religieux, ne sera toléré.

Article 4 : Monsieur le Commissaire de Police de Montgeron, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brunoy, Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Yerres,
Le Maire,
Conseiller Départemental,

Signé électroniquement par
Olivier CLODONG

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21



Le 2 octobre 2024
Olivier CLODONG